

Confusion de peine

Par **mthi**, le **21/09/2008** à **23:09**

Bonjour à tous. Je trouve vraiment super cette idée de forum où on peut se renseigner gratuitement c'est tellement rare!!
Je vous explique mon problème.

Voilà mon mari a été condamné entre 2002 et 2006 à 14 accusations pour des faits similaires (vol, trafic de voitures, dégradation...).

Au total il se retrouve avec une peine de 17 ans à faire.

Il a été jugé en correctionnelle.

Aujourd'hui voilà 6 ans qu'il est en prison.

Sa peine la plus grosse c'est 5 ans, pour le délit le plus grave qu'il ait commis il risquait 7 ans ou lui en a pris 5.

Donc toutes les autres peines sont toutes inférieures à 5 ans. Il a donc purgé sa peine la plus grosse.

Aujourd'hui pour en finir au plus vite, nous avons décidé de faire une demande de confusion de peine. Pensez-vous qu'il a sa chance, au moins de voir sa peine réduite de quelques années??

D'après l'avocat il a droit à une confusion de DROIT, puisque le maximum légal a été dépassé, étant donné qu'on ne peut dépasser la peine la plus sévère.

Nous sommes complètement perdus et on en voit pas la fin.

A noter, qu'il lui reste à peine 3000 euros à payer pour les parties civiles, il avait quand même 15000 euros au départ.

Et pour finir j'avoue que son comportement n'a pas été exemplaire en détention... il s'est fait beaucoup remarquer malheureusement. Mais ça fait 1 an qu'il est très calme et s'occupe, il bosse...

Merci d'avance

Par **Stéphanie_C**, le **21/09/2008** à **23:22**

Bonsoir,

Je pense que ton avocat est plus à même de répondre, nous ne connaissons pas réellement la situation même si tu l'exposes (il y a plusieurs paramètres à prendre en compte et par

internet c'est impossible).

Je rappelle qu'ici c'est de l'entraide étudiante et non pas du conseil juridique gratuit, nuance...
Je ne voudrais donc pas qu'on empiète sur le travail de ton avocat puisqu'il est là pour ça.

Par **Camille**, le **22/09/2008** à **09:34**

Bonjour,

Pas mieux.

Petit conseil à la Camille : lorsque vous confiez votre dossier à un avocat, ne le laissez surtout pas s'en dépatouiller tout seul.

Un dossier, ça se travaille à deux, LUI et VOUS.

Lui, connaît mieux le droit que vous.

Vous, connaissez votre situation et votre histoire mieux que lui.

A chacun d'expliquer à l'autre ce qu'il connaît...

Votre rôle, c'est de vous faire expliquer ce que vous ne comprenez pas.

Votre rôle, c'est aussi de vérifier qu'il a bien compris ce que vous lui expliquiez...

C'est comme ça qu'un dossier a les meilleures chances d'aboutir en sachant que ça n'est jamais gagné d'avance.

Par **Ishou**, le **22/09/2008** à **17:18**

[quote="Camille":gfm2kooe]Bonjour,

Pas mieux.

Petit conseil à la Camille : lorsque vous confiez votre dossier à un avocat, ne le laissez surtout pas s'en dépatouiller tout seul.

Un dossier, ça se travaille à deux, LUI et VOUS.

Lui, connaît mieux le droit que vous.

Vous, connaissez votre situation et votre histoire mieux que lui.

A chacun d'expliquer à l'autre ce qu'il connaît...

Votre rôle, c'est de vous faire expliquer ce que vous ne comprenez pas.

Votre rôle, c'est aussi de vérifier qu'il a bien compris ce que vous lui expliquiez...

C'est comme ça qu'un dossier a les meilleures chances d'aboutir en sachant que ça n'est jamais gagné d'avance.[/quote:gfm2kooe]

Lui...

Vous...

Lui et vous...

:lol:

Ou comment donner le mode d'emploi d'une lettre de motivation 